

Objet : Rassemblement Festi'ULM Blois 2026 : création de 1 ZRT et modifications des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Blois Le Breuil LFOQ

En vigueur : Du vendredi 19 juin au dimanche 21 juin 2026

Lieux : FIR : PARIS LFFF - AD : BLOIS LE BREUIL LFOQ

1. DISPOSITIF ESPACES AÉRIENS



DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT FESTI

- Du 19 juin 2026 au 21 juin 2026 Activable de SR-30 à SS+30

INFORMATION DES USAGERS

- BLOIS INFO : 118,455 MHz
- SEINE INFO : 127,815 MHz (PENDANT HOR ATS)
- PARIS INFO : 129,625 MHz (HORS HOR ATS SEINE)

GESTIONNAIRES

Aérodrome Blois le Breuil

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs inscrits au Festi'ULM participant au rassemblement
- les aéronefs basés
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, et après contact sur la fréquence BLOIS INFO 118.455 MHZ.

SERVICES RENDUS

Service d'information de vol et d'alerte rendus par BLOIS INFO.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT FESTI****LIMITES LATÉRALES**

47°42'59"N - 001°21'03"E
Arc horaire de 6,5NM de rayon centré sur 47°40'47"N - 001°12'21"E (ARPLFOQ ARP)
47°47'03"N - 001°13'13"E
47°42'59"N - 001°21'03"E

LIMITES VERTICALES

SFC / 4000 ft AMSL

2. RESTRICTIONS D'UTILISATION DE L'AÉRODROME DE BLOIS LE BREUIL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

2.1 - Activités suspendues

- les activités suivantes sont suspendues :
 - Voltige n°6405 BLOIS LE BREUIL Aérodrome
 - activité IFR
 - activité vols de nuit
 - activité vol à voile le vendredi 19/06 et samedi 20/06
 - activité drones

2.2 - Activités modifiées

- les activités suivantes sont modifiées :
 - Aéromodélisme n°8282 BLOIS LE BREUIL Aérodrome autorisée sans dépassement
 - activité vol à voile soumise à autorisation du gestionnaire le dimanche 21/06

2.3 - Aéronefs basés

Les conditions d'utilisation modifiées de l'aérodrome s'appliquent aux aéronefs basés.

2.4 - Équipement en moyen de radiocommunication

- Avions/hélicoptères : obligatoire
- ULM classes 1-2-3-4-5-6 : radio aéronautique obligatoire

2.5 - Dispositif de pistes

- La piste 12/30 (avions revêtue) est ouverte aux avions, ULM et aux hélicoptères autorisés
- La piste 12L/30R (avions non revêtue) est réservée en spare de la piste 12/30 revêtue
- La piste 12R/30L (planeurs non revêtue) fermée.
- Les pistes 02/20 planeurs est fermée
- La piste 02/20 herbe avions est fermée sauf autorisation du gestionnaire pour les départs.
- La piste 02/20 ULM est réservée aux paramoteurs

3 - PROCEDURES D'ARRIVÉE ET DE DEPART :

Voir consignes publiées par l'organisateur sur le site internet du Festi'ULM (www.festiulm-blois-2026.base44.app) lors de l'inscription.